



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
12/09/2025	12/09/2025	19	10	12	17

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mr ANGOSTO Richard
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie		X	Mme MARTINEZ Francine
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mr GLADE Alain
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mme HAAS Valérie		X	Mr SAVIGNOL Hugues
Mr FARGES Cédric		X	
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mr SAVIGNOL Hugues		

Délibération n°2025-09-16-05	
Résultat du vote	17 pour

Objet : Adhésion au dispositif « Accompagnement Energétique Tarnais » - du Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) – Territoire d'Énergie Tarn

Le Territoire d'Énergie Tarn propose d'accompagner les communes dans leurs démarches d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Pour ce faire, leur service « Accompagnement Energétique Tarnais (AET 81) » propose de réaliser le suivi énergétique des bâtiments communaux afin d'apporter des solutions techniques pour réduire les dépenses d'énergie.

L' AET 81 dispose d'outils professionnels (caméra thermique, capteurs de CO2...) pour assurer sa mission. Il est possible de souscrire à une ou plusieurs options selon les besoins de la commune :

- **Le conseil** : Service technique permettant d'obtenir un **avis, des conseils neutres** et des solutions, dans un objectif de réduction des dépenses énergétiques.
- **L'audit des bâtiments** : Analyse des consommations du bâtiment, afin de procéder à :
 - des mesures sur le bâti,
 - l'inspection de l'isolation et des technologies énergétiques en place.
- **L'assistance de maîtrise d'ouvrage (AMO)** : Un technicien ou un prestataire accompagne sur plusieurs aspects de la maîtrise d'œuvre : relecture de projet, suivi de contrôle de travaux, etc.
- **Le suivi post travaux** : Un technicien apporte son expertise et vous accompagnera sur la mise en route et l'utilisation des installations.
- **L'assistance à la maîtrise d'usage (AMU)** : Un technicien accompagne sur la bonne pratique et le réglage des installations. Il pourra prendre à sa charge le pilotage complet du bâtiment et de ses installations pour optimiser au maximum les économies d'énergies et le confort des utilisateurs.
- **L'Etude d'opportunité photovoltaïque** Le technicien étudie la capacité d'un bâtiment à accueillir une installation photovoltaïque. Il réalise une étude informatique pour estimer la production annuelle et vérifie si une installation en autoconsommation ou en revente directe est envisageable.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu la délibération n°20062024/5.3 du Comité syndical en date du 20 juin 2024, relatif à la détermination de la participation des collectivités au service de conseil énergétique tarnais (AET81),

Considérant que la structure est adhérente au groupement d'achat d'énergie du Syndicat d'Energie du Tarn (SDET)

Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SDET a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique.

Considérant que le SDET, par le biais de son service Transition Energétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes son service d'accompagnement énergétique tarnais afin de doter les territoires des moyens humains d'expertise, d'animation et de mise en œuvre de leur politique énergétique, en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergies ainsi que des bureaux d'études.

Considérant que l'un des objectifs est d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via l'intervention d'un « conseiller énergie » pour les collectivités adhérentes au service, axées sur le conseil et un accompagnement de proximité, avec pour objectifs, à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre mais également une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités concernées.

Considérant les différents choix et possibilités listés ci-dessous :

- Conseil : 100 €/an
- Audit : 200 €/bâtiment
- Etude Photovoltaïque : 200 €/bâtiment

- AMO : 200 €/bâtiment
- Suivi post travaux : 100 €/bâtiment
- AMU : 100 €/bâtiment

Considérant le(s) choix de la structure ci-après :

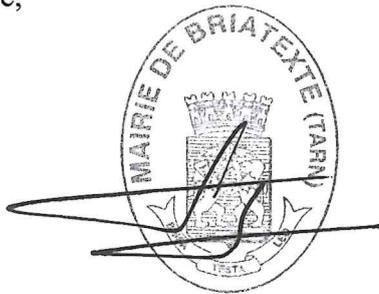
- | | |
|--|-------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Conseil | Nombre d'année : 3 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Audit | Nombre de bâtiments : 1 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Photovoltaïque | Nombre de bâtiments : 2 |
| <input type="checkbox"/> AMO | Nombre de bâtiments : |
| <input type="checkbox"/> Post Travaux | Nombre de bâtiments : |
| <input type="checkbox"/> AMU | Nombre de bâtiments : |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Briatexte au service AET81.
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la Commune et le SDET.
- ✓ **DE S'ACQUITER** de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

